



Charte du Transport Scolaire

En utilisant le transport scolaire, je m'engage à :

- Respecter toutes les règles de circulation dans la zone de stationnement des bus ainsi que dans le bus.
- Etre à l'heure pour la prise en charge le matin (le bus n'attend que 2 minutes après l'heure de prise en charge) et l'heure de départ dans l'après-midi. Les portails du parking fermeront 10 minutes après leur ouverture.
- Garder le siège qui m'est désigné (les sièges seront attribués aux étudiants en début d'année) et rester assis à tout temps pendant les trajets en bus.
- Garder la ceinture de sécurité attachée et ajustée à ma taille.
- Assumer la responsabilité de tous mes effets personnels (cartable, lunch box, etc).
- Rester calme et respectueux, et parler doucement.
- Respecter le chauffeur, la nannie, et les autres élèves dans le bus.
- Informer la nannie en cas de problème.

Il est strictement interdit de :

- Prendre des photos ou vidéos
- Partager des images violentes ou inappropriées
- Partager son iPad avec les autres
- Manger, se déplacer ou se disputer dans le bus
- Gêner ou parler au chauffeur
- Endommager l'intérieur du bus
- Aux parents de téléphoner au chauffeur, monter dans le bus ou interagir avec d'autres élèves.

Les élèves sont autorisés à :

- Boire
- Utiliser leur iPad pour travailler, écouter de la musique (avec des écouteurs), ou jouer à des jeux non violents et appropriés.

- Le non-respect de l'une des règles ci-dessus entraînera des sanctions qui sont énumérées dans le règlement intérieur de l'école.
- Dans le cas où votre enfant ne prendrait pas le bus pour le retour, le service de transport scolaire doit en être informé par mail (<mailto:bus.lfi@aflec-fr.org>) **avant 12h00.**
- Rappel : tout changement dans l'organisation des bus doit être approuvé par ce service.
- Un e-mail d'autorisation est demandé au cas où le représentant ne serait pas en mesure de venir chercher l'enfant lorsque le bus arrive à votre domicile dans l'après-midi.
- Les parents ne sont pas autorisés à interférer avec les itinéraires de bus qui sont optimisés par le département en coordination avec la compagnie de bus.
- Tous les élèves doivent continuer à respecter strictement toutes les mesures de sécurité et d'hygiène liées au COVID.

En cas de non-respect de ces règles, l'élève pourrait se voir refuser l'accès au bus, temporairement ou définitivement.

Je reconnais par la présente avoir lu et compris tous les termes mentionnés ci-dessus.

Date:

Nom de famille:

Prénom de l'élève :

Classe:

Signature des parents :